

Strasbourg, 24 octobre 2022

MSL17(2022)3

Dix-septième Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

Antalya, Türkiye
26 octobre 2022

**SUITES DONNÉES À LA 16^e CONFÉRENCE DU
CONSEIL DE L'EUROPE DES MINISTRES
RESPONSABLES DU SPORT (ATHÈNES, GRÈCE,
ET EN LIGNE, 5 NOVEMBRE 2020-
11 FÉVRIER 2021)**

Document préparé par le Secrétariat de
l'APES

Mesures mises en œuvre à la suite de l'adoption de la Résolution n°1 « Une approche européenne des politiques du sport : la révision de la Charte européenne du Sport »

Introduction

Lors de la 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, qui s'est tenue du 5 novembre 2020 au 11 février 2021 à Athènes, en Grèce, et en ligne, les ministres ont adopté la Résolution n°1 intitulée « Une approche européenne des politiques du sport : la révision de la Charte européenne du Sport », telle qu'elle figure à l'annexe 3 du [Rapport de la Secrétaire générale](#).

Le présent document décrit les mesures adoptées par l'APES et d'autres organes du Conseil de l'Europe pour accomplir les principales actions préconisées par la résolution.

Mise en œuvre des mesures

INVITENT l'APES à explorer, en coopération avec les organes du Conseil de l'Europe chargés des droits de l'homme, les moyens de promouvoir et de faire respecter le « droit au sport » ;

L'adoption de la Charte européenne du sport révisée par le Comité des Ministres à sa 1414^e réunion en octobre 2021 suit cette invitation. La Charte dispose que « L'accès au sport pour tous est considéré comme un droit fondamental. Tout être humain a le droit inaliénable d'accéder au sport dans un environnement sain ». Elle énonce également qu'aucune discrimination n'est autorisée dans l'accès aux installations sportives ou aux activités sportives. Le droit d'accéder au sport peut notamment être exercé dans le cadre de l'éducation, en prenant des dispositions spécifiques pour les jeunes, ou en renforçant l'accès pour tous les membres des communautés et le caractère abordable des activités sportives.

L'APES a étroitement collaboré avec le Secrétariat de la Convention de Lanzarote, en particulier pour promouvoir le droit des enfants et des jeunes de pratiquer un sport en toute sécurité. Parmi les actions réalisées à ce titre figurent le webinaire du 3 juin 2021 intitulé « La vérification des casiers judiciaires comme outil de protection des enfants dans le sport » et la première réunion du Pool d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport, qui s'est déroulée le 4 mai 2022.

INVITENT L'APES à développer des indicateurs, des outils et des services de conseil basés sur des preuves et des données collectées pour soutenir et suivre le développement des stratégies sportives nationales, pour faciliter et promouvoir :

- l'utilisation de la Charte européenne du sport comme guide pour l'élaboration par les gouvernements de leurs politiques nationales en matière de sport et, le cas échéant, de toute législation pertinente ;
- l'adhésion des organisations sportives aux principes énoncés dans la Charte dans l'élaboration de leurs politiques et dans leur fonctionnement ;

L'APES a soutenu la mise en œuvre de la Charte européenne du sport en Macédoine du Nord et en Albanie.

À la suite d'une réunion en ligne et après rédaction de conclusions provisoires, des acteurs nationaux et des experts externes se sont rencontrés en présentiel à Skopje, le 30 septembre 2022, en vue d'échanges guidés et orientés par la Charte européenne du sport révisée qui portaient sur la construction par le Gouvernement de la Macédoine du Nord de ses priorités nationales. Un rapport contenant des recommandations encouragera le Gouvernement et les organisations sportives à

garantir l'adhésion aux principes énoncés dans la Charte dans l'élaboration de leurs politiques et dans leur fonctionnement.

Une réunion en ligne avec le Gouvernement albanais et des acteurs nationaux s'est déroulée le 3 octobre 2022 et devra être suivie par une réunion en présentiel en décembre 2022.

Par ailleurs, un groupe de travail comprenant des représentants du Comité de direction et du Comité consultatif de l'APES a été créé pour mettre au point une méthodologie d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport révisée, afin d'élaborer notamment des indicateurs, des outils et des services de conseil qui permettront de bâtir et d'améliorer des stratégies sportives nationales.

INVITENT L'APES à dialoguer sur une base régulière et à conclure des partenariats institutionnels avec le mouvement sportif et d'autres acteurs concernés pour favoriser la mise en œuvre de la Charte ;

L'APES a tenu des réunions régulières avec des partenaires institutionnels, dont l'Union européenne, afin de promouvoir et d'encourager la mise en œuvre de la Charte. Une stratégie de mise en œuvre contribuera également à faire en sorte que la Charte oriente fermement l'action des mouvements sportifs dans les États membres de l'APES et au-delà. En 2021 et 2022, l'APES a présenté des exposés à de nombreux partenaires, y compris lors d'une conférence sur les infrastructures sportives durables et accessibles, organisée par la présidence tchèque du Conseil européen et l'Agence nationale des sports de la République tchèque le 22 septembre 2022, pour veiller à ce que la Charte et ses valeurs soient clairement énoncées et mises en avant, et à maintenir un dialogue permanent entre l'APES et les partenaires institutionnels dans ce domaine.

INVITENT L'APES à élaborer un plan de communication, une stratégie de dissémination et des outils pour promouvoir la Charte, y compris en utilisant les technologies numériques pour promouvoir les valeurs du sport européen ;

Depuis que la Charte a été adoptée en octobre 2021, le Secrétariat de l'APES la promeut auprès de ses États membres dans le cadre de manifestations nationales. La Charte a aussi été présentée à l'occasion d'événements organisés par des membres du Comité consultatif et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (12 octobre 2022), entre autres.

Une brochure mettant en avant la Charte européenne du sport révisée a été produite, publiée et mise en ligne sur le site web de l'APES. Elle a été distribuée pour la première fois lors du 15^e anniversaire de la réunion plénière de l'APES (célébré le 13 juin 2022) et aujourd'hui, elle l'est à toutes les conférences et réunions organisées par l'APES et en présence de son Secrétariat.

Une vidéo célébrant les 15 ans de l'APES fait aussi mention des 15 principes consacrés par la Charte européenne du sport révisée et a également été présentée le 13 juin 2022 et diffusée sur les réseaux sociaux et sur le site web de l'APES pour attirer l'attention vers la Charte. D'autres outils devraient contribuer à faire connaître la Charte, comme une vidéo fournissant des orientations précises pour les responsables politiques et ceux travaillant dans le secteur sportif.

Enfin, les valeurs inscrites dans la Charte européenne du sport révisée étayeront et éclaireront les thèmes qui seront débattus lors de la 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, le 26 octobre 2022.

INVITENT le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à reconnaître le rôle clé du sport pour la société en matière de santé, d'inclusion et d'éducation et l'importance de la politique du sport aux niveaux national, européen et international ;

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a confirmé sa reconnaissance du rôle essentiel du sport pour la société en matière de santé, d'inclusion et d'éducation, et de l'importance de la politique du sport aux niveaux national, européen et international, en adoptant notamment la Charte européenne du sport révisée en octobre 2021, comme indiqué ci-dessus, une Charte qui incarne toutes ces valeurs.

INVITENT le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à se féliciter des orientations générales données par la Charte aux États membres du Conseil de l'Europe pour parfaire leurs politiques et élaborer un cadre global pour le sport reflétant des valeurs et principes communs ;

L'adoption de la Charte européenne du sport révisée en octobre 2021 montre que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe se félicite des orientations générales données par le texte aux États membres du Conseil de l'Europe pour parfaire leurs politiques et élaborer un cadre global pour le sport consacrant des valeurs et des principes communs.

INVITENT le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit dans et par le sport ;

Dans le cadre du programme et du budget du Conseil de l'Europe pour 2021-2025, le Comité des Ministres a approuvé une série d'activités relatives au sport, y compris l'élaboration de nouvelles normes, en particulier sur la protection des lanceurs d'alerte, et sur les principes généraux d'une procédure équitable applicables au contentieux antidopage. La promotion des droits humains occupe également une place centrale dans les travaux des organes chargés d'assurer le suivi des conventions sportives du Conseil de l'Europe.

L'APES a également présenté ses travaux dans le domaine des droits humains et du sport pendant la session du programme HELP d'octobre 2021.

INVITENT le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à reconnaître le rôle du sport dans le développement de la résilience de la société et des individus face aux crises sanitaires et autres, y compris les changements climatiques ;

Face au contexte sanitaire actuel, l'APES a lancé une étude sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'activité physique/les comportements des citoyens (temps accordé aux activités physiques, types et lieux d'activités). Cette étude a été conduite dans 29 États membres du Conseil de l'Europe. Ses conclusions ont été présentées lors de la première d'une série de trois réunions sur la cartographie des infrastructures sportives, le 14 décembre 2021, qui a rassemblé des experts du Comité de direction de l'APES sur les politiques nationales et des chercheurs du Mulier Instituut. La deuxième réunion s'est déroulée le 5 juillet 2022 avec les mêmes participants, des experts du Comité de direction de l'APES sur les politiques nationales et des chercheurs du Mulier Instituut, pour débattre de l'impact des changements climatiques et de la durabilité, ainsi que des infrastructures sportives.

INVITENT le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à inviter les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à l'APES et à s'engager dans ce processus ;

La République slovaque a rejoint l'APES le 11 janvier 2022, tout comme le Canada le 30 mars 2022, portant le nombre total de ses membres à 41. L'APES est actuellement en pourparlers avec d'autres États membres afin de déterminer s'ils peuvent envisager de participer.

INVITENT le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à inviter les États à signer/ratifier la Convention de Saint-Denis sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives et la Convention de Macolin sur la

manipulation de compétitions sportives. Dans les États qui sont déjà parties à ces conventions, invitent les ministres des sports à s'engager activement dans la mise en œuvre et la promotion de ces conventions au niveau national ;

L'objectif à moyen terme consiste à être présent sur chaque continent en encourageant d'autres pays à signer et à ratifier la Convention de Macolin. À ce jour, le Maroc et l'Australie ont déjà signé. Dans le cadre du projet de coopération ACT (Addressing Competitions' Manipulation Together) sur la manipulation des compétitions sportives, un événement régional devrait se tenir en Amérique du Sud au premier semestre 2023.

Sur le plan opérationnel, la coopération internationale s'est également intensifiée et le nombre de pays qui participent au travail du Groupe de Copenhague (Groupe consultatif du Comité de suivi de la Convention de Macolin) augmente à chaque réunion.

INVITENT le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à reprendre les consultations avec les États membres et l'Union européenne afin de faciliter l'élimination de tout obstacle à la ratification de la Convention de Macolin par ses États membres.

En juin 2021, la Secrétaire générale a reçu une lettre du ministre maltais des Affaires étrangères et de l'Union européenne exprimant l'engagement de Malte à signer la Convention de Macolin.

Le 23 novembre 2021, dans sa réponse à l'Assemblée parlementaire, le Comité des Ministres a encouragé les États membres de l'Union européenne et l'Union européenne à devenir Parties à la Convention dans les meilleurs délais.

Le 30 novembre 2021, la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne a invité le Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe à présenter un rapport mis à jour aux 27 ministres de l'Union européenne responsables du sport sur les [priorités stratégiques du Conseil de l'Europe pour 2022-2025](#) dans le domaine du sport, qui comprend une section spécifique sur la promotion et la mise en œuvre de la Convention de Macolin.

Les 6 et 7 décembre 2021, le département italien des Sports, représenté par la sous-secrétaire d'État au Sport, Mme Valentina Vezzali, et l'APES ont organisé conjointement une conférence sur l'intégrité dans le sport, à Rome, dont le but était de dresser le bilan de l'action menée par le Conseil de l'Europe dans la lutte contre la manipulation des compétitions sportives, en promouvant la Convention de Macolin.

Au cours de l'été 2022, une lettre cosignée par les présidents du Comité de suivi de la convention et de son Groupe consultatif – le Groupe de Copenhague – a été envoyée à 48 pays, afin de sensibiliser l'opinion à la Convention de Macolin.

En 2022, l'Autorité de régulation des jeux et l'Agence pour l'intégrité du sport maltaises ont participé aux réunions du Groupe de Copenhague.

Mesures mises en œuvre à la suite de l'adoption de la *Résolution n°2 « Les droits de l'homme dans le sport »*

Introduction

Lors de la 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, qui s'est tenue du 5 novembre 2020 au 11 février 2021 à Athènes, en Grèce, et en ligne, les ministres ont adopté la Résolution n°2 intitulée « Les droits de l'homme dans le sport », dont le texte figure à l'annexe 3 du [Rapport de la Secrétaire Générale](#).

Le présent document décrit les mesures prises pour exécuter les principales actions à prendre au titre de la résolution.

Mise en œuvre des mesures

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organismes, à accorder la priorité à la protection des droits de l'homme, à stimuler et à examiner régulièrement les progrès réalisés dans ce domaine et à en rendre compte ;

Un forum annuel sur le sport et les droits humains s'est tenu pour la première fois le 1^{er} juin 2021, en présence d'intervenants des services concernés du Conseil de l'Europe et d'experts externes ; l'événement a été diffusé en ligne pour les membres du Comité de direction et du Comité consultatif. Les sujets discutés englobaient le droit à un procès équitable, la protection des données, la liberté des médias dans le sport, les jeunes athlètes migrants et la traite des êtres humains, les droits économiques et sociaux des athlètes, l'accent étant mis sur le droit à la santé, le racisme, le discours de haine et d'autres types de discrimination dans le sport, ainsi que l'égalité des genres dans le sport.

À la suite de ce forum, lors de sa réunion plénière de 2021, le Comité de direction de l'APES a voté pour que la lutte contre le discours de haine dans le sport devienne l'un de ses domaines de travail prioritaires. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe mènent actuellement un projet conjoint dans ce domaine avec six pays partenaires : la France, l'Italie, l'Allemagne, la Grèce, le Monténégro et l'Espagne.

À l'issue du forum, les participants ont également décidé de soutenir les efforts déployés en faveur de l'égalité des genres que l'APES continue de défendre par le biais du projet conjoint TOUS ENSEMBLE +, prévu pour 2023-2024 avec l'Union européenne, et en organisant des tables rondes, des conférences et des présentations et en y participant.

Le 20 septembre 2021, l'APES a tenu la Conférence sur la diversité portant sur la protection et la promotion des droits humains des sportifs intersexes et transgenres dans les compétitions sportives.

En outre, des réunions régulières se sont déroulées avec des organisations partenaires pour protéger les droits humains, en promouvant, en suivant et en rapportant les progrès réalisés dans ce domaine.

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, à développer une coopération avec le Comité européen des droits sociaux pour promouvoir la protection des droits sociaux des sportifs, en particulier :

- en élaborant des orientations sur la pertinence de la Charte sociale européenne dans le contexte du sport ;
- en préparant un avis d'expert sur les systèmes de représentation des sportifs et les propositions pour renforcer le dialogue social ;
- en encourageant les athlètes à acquérir des compétences parallèlement à leur activité sportive afin d'assurer une reconversion professionnelle réussie à la fin de leur carrière sportive ;

- en promouvant un droit fondamental d'accéder au sport ;

En septembre et novembre 2021, le Secrétariat de la Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels (FIFPRO) a organisé des présentations, notamment sur le thème de la protection des droits des sportifs et le rôle du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Pour préparer ces présentations, des contacts ont été établis avec des collègues de la Charte sociale européenne et des propositions ont été émises pour élaborer des lignes directrices sur la pertinence de la Charte sociale européenne dans le contexte du sport.

Pour ce qui est des doubles carrières, et notamment d'encourager les athlètes à acquérir des compétences parallèlement à leur activité sportive pour assurer une reconversion professionnelle réussie à la fin de leur carrière sportive, l'article 14, paragraphe 1, de la Charte européenne du sport révisée s'énonce comme suit : « Des méthodes permettant d'apporter un soutien approprié direct ou indirect aux sportives et sportifs... doivent être élaborées afin de leur donner la possibilité de développer amplement leurs aptitudes sportives et humaines... Ce soutien devrait porter, entre autres, sur ...la double carrière des sportifs ». Dans ce contexte, le Secrétariat de l'APES a présenté un exposé lors de la Conférence annuelle du Réseau européen des athlètes étudiants (EAS, European Student Athlete), en septembre 2022 : « A holistic approach to the dual career of the student athletes » (Une approche globale de la double carrière des athlètes étudiants). L'EAS est membre du Comité consultatif de l'APES et cette présentation ainsi que les discussions qui ont suivi ont encouragé les athlètes à acquérir des compétences parallèlement à leur activité sportive, afin d'assurer une reconversion professionnelle réussie au terme de leur carrière sportive, à prendre en compte pour une intégration éventuelle dans les travaux de l'APES à venir.

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, à organiser des échanges réguliers avec les organes intergouvernementaux et de suivi compétents du Conseil de l'Europe afin de partager des informations sur les droits de l'homme dans le sport ;

Comme indiqué ci-dessus, un forum annuel sur le sport et les droits humains a été organisé et ouvert la première fois le 1^{er} juin 2021, en présence d'intervenants des services concernés du Conseil de l'Europe et d'experts externes ; l'événement a été diffusé en ligne pour les membres du Comité de direction et du Comité consultatif. Les sujets discutés englobaient le droit à un procès équitable, la protection des données, la liberté des médias dans le sport, les jeunes athlètes migrants et la traite des êtres humains, les droits économiques et sociaux des athlètes, l'accent étant mis sur le droit à la santé, le racisme, le discours de haine et d'autres types de discrimination dans le sport, ainsi que l'égalité des genres dans le sport. Le prochain forum sur le sport et les droits humains se déroulera le 30 novembre 2022 et mettra l'accent sur la liberté d'expression des athlètes et la liberté des médias dans le sport, l'égalité des genres dans les médias et le discours de haine dans le sport.

Des présentations de travaux dans le domaine du sport sont prévues pour le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et la Commission pour l'égalité des genres (GEC).

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, à développer la coopération avec l'Observatoire mondial pour les femmes et le sport, qui doit être mis en place dans le cadre du plan d'action de Kazan de l'Unesco ;

L'APES a organisé de nombreuses réunions avec l'Observatoire mondial pour l'égalité des genres et le sport (aujourd'hui connu sous le nom d'Observatoire mondial pour les femmes et le sport), notamment une réunion de planification tenue le 17 juin 2022, pour garantir une étroite collaboration dans le déploiement des indicateurs conçus dans le cadre du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe TOUS ENSEMBLE et la planification du prochain lancement de TOUS ENSEMBLE + (2023-2024). Lors de la 8^e Conférence mondiale du Groupe de travail international sur les femmes et le sport, qui se tiendra du 14 au 17 novembre, l'APES présentera les indicateurs mis au point dans le cadre du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe TOUS ENSEMBLE, sera représenté dans les groupes de travail et fournira également un atelier personnalisé

sur la représentation et l'égalité dans le sport, en partenariat avec le directeur général de l'Observatoire mondial.

À l'occasion de la Journée internationale de la femme du 8 mars 2022, la Division du sport a organisé un petit-déjeuner-table ronde en ligne centré sur la question des femmes dans le sport, avec les présentations d'experts internationaux, notamment le directeur général de l'Observatoire mondial pour l'égalité des genres et le sport, qui ont réalisé des travaux innovants dans le domaine de l'égalité des genres dans le sport.

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, à clarifier sa relation avec et sa participation dans le Centre pour le sport et les droits de l'homme ;

Le Centre pour le sport et les droits de l'homme est devenu le 30^e membre du Comité consultatif de l'APES le 15 juin 2022, garantissant ainsi une étroite collaboration. Il a présenté son travail sur les droits humains et le sport lors du forum de 2021 sur le sport et les droits humains, le 1^{er} juin 2021.

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, à développer et faciliter l'accès à une boîte à outils pour communiquer sur la protection des droits de l'homme dans le sport en utilisant des moyens tels que des manuels, du contenu pour les médias sociaux, des webinaires et du matériel audiovisuel ;

L'APES a préparé une page de mobilisation sur son site web à propos des droits humains dans et par le sport. Une étude est en cours d'élaboration sur la promotion et la protection des droits humains des athlètes transgenres et intersexes (prévue début 2023) et une boîte à outils sera finalisée en 2023, ce qui permettra de mettre en avant le rôle du Comité consultatif de l'APES dans ce domaine. Le site web de la Conférence sur la diversité 2021 portant sur les droits humains contient une foule de ressources et de contenus mis à disposition des chercheurs et autres professionnels pour éclairer leur réflexion sous l'angle des droits humains.

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, à diffuser les connaissances et à former les responsables sportifs aux questions relatives aux droits de l'homme, en particulier par le biais de partenariats avec des organisations sportives et des instituts de recherche et de formation ;

Le 21 février 2022, le Comité consultatif de l'APES a tenu un webinaire sur l'éducation physique et le sport scolaire. Les principales questions traitées dans le cadre de ce webinaire, qui a rassemblé des experts de multiples profils (intervenants sportifs, entraîneurs, chercheurs et autres spécialistes des sports scolaires) étaient : « Qu'est-ce qui caractérise le sport en tant qu'outil de promotion des droits humains et de la démocratie ? » et « Quelles bonnes pratiques peuvent être utilisées pour promouvoir des valeurs positives et l'inclusion des jeunes par le sport ». Le webinaire a aussi étudié la façon dont les enseignants et les formateurs d'éducation physique peuvent mettre en œuvre une approche fondée sur des valeurs, qui respecte la Charte européenne du sport révisée.

Le 8 mars 2022, Journée internationale de la femme, la Division du sport du Conseil de l'Europe a organisé un petit-déjeuner-table ronde en ligne, en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, prévoyant une composante conçue pour former les responsables sportifs aux questions de droits humains dans ce domaine, notamment grâce à la participation de Charlotte Girard-Fabre, secrétaire générale de la Fédération internationale pour les juges et arbitres sportifs (IFSO).

Le 13 octobre 2022, un rapport de l'APCE intitulé « Pour des règles du jeu équitables – mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le monde du sport », qui approuvait les travaux en cours pour le projet TOUS ENSEMBLE + a été adopté, pour une plus grande égalité des genres dans le sport.

La Conférence sur la diversité 2021 « Protection et promotion des droits humains des sportifs intersexes et transgenres dans les compétitions sportives » tenue le 20 septembre 2021 a également

prévu de diffuser des connaissances et de former des juges et des arbitres sportifs sur les questions des droits humains dans ce domaine spécifique, en particulier par la voie de partenariats avec des organisations sportives dont le Comité international olympique (CIO) et des instituts de recherche et de formation, notamment Human Rights Watch et l'université de Manchester, pour ne mentionner qu'eux.

INVITENT L'APES, le cas échéant en coopération avec le mouvement sportif et d'autres organes, à s'engager avec les États membres du Conseil de l'Europe et le mouvement sportif à :

- promouvoir les droits de l'enfant et mettre en œuvre des politiques de protection de l'enfance, notamment en continuant à encourager et à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative "Donnons de la voix" (Start to Talk) visant à mettre fin aux abus sexuels sur les enfants et à prendre des mesures concrètes pour déclarer les abus et y répondre, et en mettant en œuvre les conventions du Conseil de l'Europe contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants, la traite des êtres humains, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- promouvoir et suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des genres, notamment en faisant la promotion de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport et en assurant le suivi des données recueillies dans le cadre du projet TOUS ENSEMBLE (ALL IN), qui montrent la nécessité de progresser dans un certain nombre de domaines clés ;
- lutter contre la discrimination et le discours de haine, en s'appuyant sur les normes et orientations publiées par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) ;
- utiliser le sport comme outil d'intégration des minorités, et particulièrement des migrants ;
- poursuivre l'exploration de solutions conformes aux droits de l'homme permettant la participation de sportifs aux compétitions sportives, quel que soit leur genre, tout en garantissant l'égalité des chances pour les sportifs dans toute leur diversité ainsi que l'équité des compétitions ;
- intégrer les droits de l'homme dans les politiques et les activités des organisations sportives.

L'APES a aidé ses États membres à mettre en place des politiques et des mécanismes plus efficaces pour prévenir et lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants dans le sport et protéger les victimes, par le biais du projet conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe intitulé « Protection des enfants dans le sport » (Child Safeguarding in Sport - CSiS) et le projet du Conseil de l'Europe « Start to Talk » (Donnons de la voix). Les deux projets visent à mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote ») et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul »).

Dans le cadre du projet CSiS (01/03/2020-30/06/2022), chacun des six États membres de l'APES a pu élaborer une feuille de route sur mesure visant à mettre efficacement en œuvre une politique de protection de l'enfance dans le sport, qui englobe des étapes concrètes pour la création d'un corps d'agents de protection de l'enfance dans le sport. Le projet a également permis de moderniser le Centre des ressources en ligne pour la protection des enfants dans le sport et le Pool d'experts internationaux sur la sécurité dans le sport. Une fois le projet CSiS finalisé le 30 juin 2022, l'initiative Start to Talk a repris la gestion du pool d'experts sur la sécurité dans le sport. Celui-ci tiendra sa réunion annuelle de 2022 le 6 décembre prochain.

Le projet Start to Talk a également mis à jour les ressources existantes du Conseil de l'Europe sur la sécurité dans le sport : une nouvelle version de l'outil d'auto-évaluation sur la protection de l'enfance ainsi que les versions linguistiques bulgare et géorgienne de la boîte à outils Start to Talk seront disponibles sur la page web Start to Talk d'ici à la fin 2022. La page de mobilisation Start to Talk a été traduite dans plusieurs langues, à savoir le bulgare, le grec, l'estonien, le géorgien, le roumain, le

slovène et l'ukrainien. Le clip vidéo Start to Talk a été doublé dans plusieurs langues, y compris le turc et l'ukrainien.

Start to Talk a poursuivi ses activités de sensibilisation et de formation. Le Comité consultatif de l'APES a pu organiser les webinaires intitulés « La vérification des casiers judiciaires comme outil de protection des enfants dans le sport » (3 juin 2021) et « L'éducation physique à l'école » avec le concours de Start to Talk.

La coopération pour la lutte contre la discrimination et le discours de haine entre la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le CDADI a été renforcée à l'occasion de la Conférence qui a lancé le projet conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine dans le sport, organisée en mai 2022, et par la voie d'échanges réguliers. Elle se poursuivra en s'appuyant sur les normes et orientations émises par le l'ECRI et le CDADI dans le cadre des activités du projet visant à élaborer des stratégies pour prévenir, atténuer et sanctionner le discours de haine dans le sport dans les six pays qui participent au projet : la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Monténégro et l'Espagne.

S'agissant de promouvoir l'inclusion des migrants et des réfugiés par le sport, le Secrétariat de l'APES a participé à la conférence de l'Association internationale du sport et de la culture (ISCA) qui s'est tenue à Rome sur ce thème au début du mois de septembre 2021, et organise un événement corollaire de la 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport pour le 27 octobre, intitulé : « Inclusion des migrants et des réfugiés par le sport : évaluer les bonnes pratiques existantes, recenser les vulnérabilités et trouver des moyens d'avancer ».

INVITENT les États membres du Conseil de l'Europe à intégrer la protection des droits de l'homme dans la conception des politiques sportives, y compris la promotion de mesures prises par les organisations sportives pour prévenir les violations des droits de l'homme et offrir un recours efficace ;

Le groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur la promotion et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport révisée s'assurera que les politiques sportives concordent avec la Charte, en intégrant dès la conception la protection des droits humains et la promotion de mesures destinées à prévenir toute violation de ces droits et à offrir un recours efficace.

Le 20 avril 2022, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2022)14 sur les principes généraux d'une procédure équitable applicables au contentieux antidopage dans le sport. Le texte vise à faire en sorte que les garanties essentielles de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme s'appliquent pleinement au contentieux antidopage, et que les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, telles que l'équité et l'égalité, soient respectées dans un domaine qui prend une place de plus en plus importante dans notre société : le sport et la lutte antidopage.

INVITENT les États membres du Conseil de l'Europe à utiliser les normes et les outils du Conseil de l'Europe, en particulier pour :

- renforcer encore la protection des droits de l'enfant dans le sport ;
- promouvoir l'accès à la justice et le droit à un procès équitable, y compris dans le domaine du sport ;
- renforcer la promotion et la protection des droits économiques et sociaux des sportifs ;
- prévenir, combattre et répondre à la violence, la discrimination, le harcèlement et les abus sexuels ainsi que les discours de haine ;
- s'efforcer d'atteindre l'égalité de genres ;
- adopter ou renforcer les politiques visant notamment :

- l'utilisation du sport comme un facteur-clé pour améliorer la condition physique et le bien-être mental (droit à la santé) ;
- la protection du droit à la liberté et à la sécurité des sportifs ;
- la promotion de l'inclusion et de la diversité dans le sport et les manifestations sportives, en tant qu'éléments-clés pour rendre le sport et les manifestations sportives plus sûrs, plus sécurisés et plus accueillants ;
- la défense de la liberté des médias dans le domaine du sport et de l'accueil de grands événements sportifs, dans les limites des droits de propriété des organisateurs de compétitions sportives et dans le respect des principes de proportionnalité ;
- la protection des droits des sportifs migrants, si nécessaire en définissant des normes européennes pour les sportifs mineurs migrant de pays tiers vers l'Europe ;
- la promotion de politiques sportives conformes à la protection des données personnelles ;
- la défense de la liberté d'expression, de réunion et d'association des sportifs ;

Tous les thèmes énoncés ci-dessus (comme la protection des données, les droits des enfants, la promotion de l'inclusion et de la diversité dans les manifestations sportives, la défense de la liberté d'expression des sportifs, la promotion de l'égalité et de l'accès à un procès équitable, etc.) ont été directement abordés lors du Forum sur le sport et les droits humains, qui s'est déroulé le 1^{er} juin 2021. La Conférence sur la diversité 2021, susmentionnée dans le présent document, avait, elle aussi, pour but de sensibiliser le grand public à la discrimination à l'égard des sportifs, en particulier les sportifs intersexes et transgenres, et à lutter contre ce phénomène.

Dans le cadre des projets CSiS et Start to Talk, l'Autriche, la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Israël, la Norvège et le Portugal se sont engagés à mettre en place ou ont effectivement établi une stratégie destinée à renforcer les cadres politiques et juridiques, les structures de conseil et de soutien, les services d'éducation et de formation, et les systèmes de gestion des affaires, comprenant des étapes concrètes pour la mise en place d'un corps d'agents de protection de l'enfance dans le sport.

Le lancement national en janvier 2021 d'une campagne Start to Talk en Grèce a connu un grand succès et bénéficié d'une couverture médiatique nationale et internationale, qui a permis d'ouvrir un débat national sur les abus sexuels et le harcèlement sexuel, non seulement dans le sport mais aussi dans d'autres domaines. À la suite de cet événement, la ministre grecque de la Culture et des Sports a prévu de nouvelles mesures de protection des enfants en utilisant, entre autres outils, la feuille de route élaborée par le Secrétariat du projet Start to Talk pour planifier et mettre en œuvre des politiques de protection de l'enfance en Grèce.

Les six pays qui participent au projet Combattre le discours de haine dans le sport progressent dans la prévention, le traitement et la réponse au discours de haine dans le sport. Il conviendra de poursuivre ces travaux innovants, car par l'élaboration de politiques et de bonnes pratiques, ils finiront par influencer sur les autres États membres du Conseil de l'Europe.

Comme indiqué ci-dessus, les travaux sur l'égalité des genres englobent un renouvellement des demandes de soutien en faveur du projet TOUS ENSEMBLE + (2023-2024), en mettant l'accent sur la sensibilisation des médias. L'APES a commandé une formation sur les préjugés inconscients qui a été fournie à l'Union européenne de radio-télévision en janvier 2022 pour sensibiliser les médias à leurs propres préjugés.

INVITENT les États membres du Conseil de l'Europe à soutenir financièrement les efforts du Conseil de l'Europe dans ce domaine par des contributions volontaires.

En 2022, la Grèce a versé une contribution volontaire de 1 000 euros pour soutenir le projet Start to Talk.

Plusieurs gouvernements et organisations sportives ont fait part de leur intérêt pour les activités Start to Talk. Un soutien financier est indispensable pour ces travaux et des contributions volontaires sont requises pour poursuivre cette mission essentielle.